

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 17 juillet 2023

Date de l'annonce publique : 07/07/2023

Date de la convocation des conseillers : 07/07/2023

### Mode de participation

|                          |  |   |
|--------------------------|--|---|
| Présences                | 12   | Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff). |
| Visioconférence          | 0  | Néant.  |
| Procuration              | 0  | Néant.  |
| Absences                 | 1  | Excusés : Carelli, Sandra (conseillère).<br>Non excusés : Néant.  |
| Référence                | CC.2023-07-17 - 1.22   |   |
| Point de l'ordre du jour | 1.22   |   |
| Objet                    | <b>Délégués aux organismes à intérêt communal - Nomination du délégué aux transports publics</b> |   |

### Le conseil communal,

Considérant que suite au renouvellement du conseil communal à l'occasion des élections communales générales du 11 juin 2023, il doit être procédé à la désignation des délégués représentant la Commune de Roeser au sein des comités de syndicat de communes et aux organismes à intérêt communal parmi les membres élus du son conseil communal dans les trois mois qui suivent l'installation des conseillers élus ;

Considérant que le conseil communal de la Commune de Roeser a été installé le 11 juillet 2023 ; S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Considérant qu'en vertu de l'article 12 de la loi du 5 février 2021 sur les transports publics, le conseil communal désigne parmi ses membres un délégué aux transports publics ainsi que son suppléant ;

Considérant que le délégué aux transports publics communal a comme mission d'assurer la communication entre la commune et ses habitants et l'Administration des transports publics pour toute question en relation avec l'organisation des transports publics et l'information y afférente à donner au public concerné ;

Vu la proposition de nommer Mme Bettina Ballmann comme membre effectif et M. Angelo Lourenço comme membre suppléant ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Procède par vote secret en séance publique

à la nomination du délégué de la Commune de Roeser aux transports publics.

Sont nommés délégués aux transports publics :

| Conseiller (prénom et nom)                | Adresse                                   | Résultat du scrutin |
|---|---|---------------------|
| <b>Bettina Ballmann (membre effectif)</b> | 48, rue Edward Steichen<br>L-3324 Bivange | 12 voix sur 12      |
| <b>Angelo Lourenço (membre suppléant)</b> | 22, rue de la Forêt<br>L-3329 Crauthem    | 12 voix sur 12      |

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 17 juillet 2023

Référence

CC.2023-07-17 - 1.22

Point

1.22

Objet

Délégués aux organismes à intérêt communal - Nomination du délégué aux transports publics



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 1er août 2023

**La 1ère échevine,**  
Par délégation du bourgmestre du 25 juillet 2023

**Le secrétaire ff,**

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 17 juillet 2023

Date de l'annonce publique : 07/07/2023

Date de la convocation des conseillers : 07/07/2023

### Mode de participation

|                          |    |   |
|--------------------------|----|---|
| Présences                | 12 | Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff). |
| Visioconférence          | 0  | Néant.  |
| Procuration              | 0  | Néant.  |
| Absences                 | 1  | Excusés : Carelli, Sandra (conseillère).<br>Non excusés : Néant.  |
| Référence                |    | CC.2023-07-17 - 1.23  |
| Point de l'ordre du jour |    | 1.23  |
| Objet                    |    | <b>Délégués aux organismes à intérêt communal - Nomination du représentant au contrat de rivière de l'Alzette supérieure</b>  |

### Le conseil communal,

Considérant que suite au renouvellement du conseil communal à l'occasion des élections communales générales du 11 juin 2023, il doit être procédé à la désignation des délégués représentant la Commune de Roeser au sein des comités de syndicat de communes et aux organismes à intérêt communal parmi les membres élus du son conseil communal dans les trois mois qui suivent l'installation des conseillers élus ;

Considérant que le conseil communal de la Commune de Roeser a été installé le 11 juillet 2023 ;  
S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Considérant que par délibération du 24 septembre 2012 le conseil communal s'est prononcé en faveur de la participation au contrat de rivière du bassin supérieur de l'Alzette et qu'en conséquence il y a lieu de désigner un responsable politique comme représentant de la Commune de Roeser au comité de pilotage ;

Vu la proposition de nommer M. Angelo Lourenço ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Procède par vote secret en séance publique

à la nomination du représentant au contrat de rivière de l'Alzette supérieure.

Est nommé représentant au contrat de rivière :

| Conseiller (prénom et nom) | Adresse                                | Résultat du scrutin |
|----------------------------|--|---------------------|
| Angelo Lourenço            | 22, rue de la Forêt<br>L-3329 Crauthem | 12 voix sur 12      |



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 17 juillet 2023

Référence

CC.2023-07-17 - 1.23

Point

1.23

Objet

Délégués aux organismes à intérêt communal - Nomination du représentant au contrat de rivière de l'Alzette supérieure



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 1er août 2023

**La 1ère échevine,**  
Par délégation du bourgmestre du 25 juillet 2023

**Le secrétaire ff,**

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 17 juillet 2023

Date de l'annonce publique : 07/07/2023

Date de la convocation des conseillers : 07/07/2023

### Mode de participation

|                          |    |   |
|--------------------------|----|---|
| Présences                | 12 | Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff). |
| Visioconférence          | 0  | Néant.  |
| Procuration              | 0  | Néant.  |
| Absences                 | 1  | Excusés : Carelli, Sandra (conseillère).<br>Non excusés : Néant.  |
| Référence                |    | CC.2023-07-17 - 1.24  |
| Point de l'ordre du jour |    | 1.24  |
| Objet                    |    | <b>Délégués aux organismes à intérêt communal - Nomination du représentant à la société SUDenergie</b>  |

### Le conseil communal,

Considérant que suite au renouvellement du conseil communal à l'occasion des élections communales générales du 11 juin 2023, il doit être procédé à la désignation des délégués représentant la Commune de Roeser au sein des comités de syndicat de communes et aux organismes à intérêt communal parmi les membres élus du son conseil communal dans les trois mois qui suivent l'installation des conseillers élus ;

Considérant que le conseil communal de la Commune de Roeser a été installé le 11 juillet 2023 ; S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Considérant que par la disposition de 184 parts sociales de SUDenergie, la Commune de Roeser est représentée au conseil d'administration de la société anonyme par un délégué ;

Vu la proposition de nommer M. Edy Reding ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Procède par vote secret en séance publique

à la nomination du représentant de la Commune de Roeser au conseil d'administration de la société anonyme SUDenergie.

Est nommé délégué à la société SUDenergie :

| Conseiller (prénom et nom) | Adresse                                  | Résultat du scrutin |
|----------------------------|--|---------------------|
| Edy Reding                 | 8, rue an der Griecht<br>L-3390 Peppange | 12 voix sur 12      |



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 17 juillet 2023

Référence

CC.2023-07-17 - 1.24

Point

1.24

Objet

Délégués aux organismes à intérêt communal - Nomination du représentant à la société SUDenergie



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 1er août 2023

**La 1ère échevine,**  
Par délégation du bourgmestre du 25 juillet 2023

**Le secrétaire ff,**

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 17 juillet 2023

Date de l'annonce publique : 07/07/2023

Date de la convocation des conseillers : 07/07/2023

### Mode de participation

|                 |    |   |
|-----------------|----|---|
| Présences       | 12 | Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff). |
| Visioconférence | 0  | Néant.  |
| Procuration     | 0  | Néant.  |
| Absences        | 1  | Excusés : Carelli, Sandra (conseillère).<br>Non excusés : Néant.  |

Référence CC.2023-07-17 - 1.25

Point de l'ordre du jour 1.25

Objet **Délégués aux organismes à intérêt communal - Nomination du représentant à l'association Amis de l'Histoire**

### Le conseil communal,

Considérant que suite au renouvellement du conseil communal à l'occasion des élections communales générales du 11 juin 2023, il doit être procédé à la désignation des délégués représentant la Commune de Roeser au sein des comités de syndicat de communes et aux organismes à intérêt communal parmi les membres élus du son conseil communal dans les trois mois qui suivent l'installation des conseillers élus ;

Considérant que le conseil communal de la Commune de Roeser a été installé le 11 juillet 2023 ; S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Considérant qu'en vertu de l'article 10 des statuts de l'association *Les Amis de l'Histoire du Roeserbann* le collège échevinal est représenté de droit au conseil d'administration ;

Vu la proposition de nommer Mme Bettina Ballmann, échevine ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Procède par vote secret en séance publique

à la nomination du représentant du collège échevinal de la Commune de Roeser à l'association *Les Amis de l'Histoire du Roeserbann*.

Est nommé représentant à l'association *Les Amis de l'Histoire du Roeserbann* :

| Conseiller (prénom et nom) | Adresse                                   | Résultat du scrutin |
|----------------------------|---|---------------------|
| Bettina Ballmann           | 48, rue Edward Steichen<br>L-3324 Bivange | 12 voix sur 12      |



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 17 juillet 2023

Référence

CC.2023-07-17 - 1.25

Point

1.25

Objet

Délégués aux organismes à intérêt communal - Nomination du représentant à l'association Amis de l'Histoire



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 1er août 2023

**La 1ère échevine,**

Par délégation du bourgmestre du 25 juillet 2023

**Le secrétaire ff,**



# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 17 juillet 2023

Date de l'annonce publique : 07/07/2023

Date de la convocation des conseillers : 07/07/2023

### Mode de participation

|                          |    |  |
|--------------------------|----|--|
| Présences                | 12 | Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompi gnoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff). |
| Visioconférence          | 0  | Néant.   |
| Procuration              | 0  | Néant.   |
| Absences                 | 1  | Excusés : Carelli, Sandra (conseillère).<br>Non excusés : Néant.   |
| Référence                |    | CC.2023-07-17 - 1.26   |
| Point de l'ordre du jour |    | 1.26   |
| Objet                    |    | <b>Délégués aux organismes à intérêt communal - Nomination du représentant à l'association Colonies de vacances</b>  |

### Le conseil communal,

Considérant que suite au renouvellement du conseil communal à l'occasion des élections communales générales du 11 juin 2023, il doit être procédé à la désignation des délégués représentant la Commune de Roeser au sein des comités de syndicat de communes et aux organismes à intérêt communal parmi les membres élus du son conseil communal dans les trois mois qui suivent l'installation des conseillers élus ;

Considérant que le conseil communal de la Commune de Roeser a été installé le 11 juillet 2023 ;  
S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Considérant que qu'en vertu de l'article 10.1 des statuts de l'association *Colonies de vacances* un représentant du conseil communal à nommer par celui-ci siège au conseil d'administration ;

Vu la proposition de nommer Mme Sandra Carelli ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Procède par vote secret en séance publique

à la nomination du représentant de la Commune de Roeser à l'association *Colonies de vacances*.

Est nommé représentant à l'association *Colonies de vacances* :

| Conseiller (prénom et nom) | Adresse                                 | Résultat du scrutin |
|----------------------------|---|---------------------|
| Sandra Carelli             | 4, rue Aloïse Rische<br>L-3389 Peppange | 12 voix sur 12      |



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 17 juillet 2023

Référence

CC.2023-07-17 - 1.26

Point

1.26

Objet

Délégués aux organismes à intérêt communal - Nomination du représentant à l'association Colonies de vacances



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 1er août 2023

**La 1ère échevine,**

Par délégation du bourgmestre du 25 juillet 2023

**Le secrétaire ff,**

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

## Séance publique du 17 juillet 2023

Date de l'annonce publique : 07/07/2023

Date de la convocation des conseillers : 07/07/2023

### Mode de participation

|                          |  |  |
|--------------------------|--|--|
| Présences                | 12   | Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompi gnoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff). |
| Visioconférence          | 0  | Néant.   |
| Procuration              | 0  | Néant.   |
| Absences                 | 1  | Excusés : Carelli, Sandra (conseillère).<br>Non excusés : Néant.   |
| Référence                | CC.2023-07-17 - 1.27   |  |
| Point de l'ordre du jour | 1.27   |  |
| Objet                    | <b>Délégués aux organismes à intérêt communal - Nomination du représentant à l'Ecole de musique de Dudelange</b> |  |

### Le conseil communal,

Considérant que suite au renouvellement du conseil communal à l'occasion des élections communales générales du 11 juin 2023, il doit être procédé à la désignation des délégués représentant la Commune de Roeser au sein des comités de syndicat de communes et aux organismes à intérêt communal parmi les membres élus du son conseil communal dans les trois mois qui suivent l'installation des conseillers élus ;

Considérant que le conseil communal de la Commune de Roeser a été installé le 11 juillet 2023 ; S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Considérant qu'en vertu de l'article 4 de la convention entre les communes de Roeser et Dudelange relative à l'Ecole de musique régionale de Dudelange, la Commune de Roeser est représentée à la commission de surveillance communale instituée par la Ville de Dudelange par un membre effectif et un membre suppléant à désigner par le conseil communal ;

Vu la proposition de nommer M. Erny Fisch comme membre effectif et Mme Bettina Ballmann comme membre suppléant ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Procède par vote secret en séance publique

à la nomination des représentants de la Commune de Roeser à la commission de surveillance communale de l'Ecole de musique régionale de Dudelange.

Sont nommés représentants à la commission de surveillance communale de l'Ecole de musique régionale de Dudelange :

| Conseiller (prénom et nom)                 | Adresse                                   | Résultat du scrutin |
|--|---|---------------------|
| <b>Erny Fisch (membre effectif)</b>        | 5, rue Schlammesté<br>L-3397 Roeser       | 12 voix sur 12      |
| <b>Bettina Ballmann (membre suppléant)</b> | 48, rue Edward Steichen<br>L-3324 Bivange | 12 voix sur 12      |

En séance à Roeser, date qu'en tête.

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 17 juillet 2023

Référence

CC.2023-07-17 - 1.27

Point

1.27

Objet

Délégués aux organismes à intérêt communal - Nomination du représentant à l'Ecole de musique de Dudelange



POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 1er août 2023

**La 1ère échevine,**

Par délégation du bourgmestre du 25 juillet 2023

**Le secrétaire ff,**

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 17 juillet 2023

Date de l'annonce publique : 07/07/2023

Date de la convocation des conseillers : 07/07/2023

### Mode de participation

|                          |  |   |
|--------------------------|--|---|
| Présences                | 12   | Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff). |
| Visioconférence          | 0  | Néant.  |
| Procuration              | 0  | Néant.  |
| Absences                 | 1  | Excusés : Carelli, Sandra (conseillère).<br>Non excusés : Néant.  |
| Référence                | CC.2023-07-17 - 1.28   |   |
| Point de l'ordre du jour | 1.28   |   |
| Objet                    | <b>Délégués aux organismes à intérêt communal - Nomination du représentant à l'association Klimabündnis Lëtzebuerg</b> |   |

### Le conseil communal,

Considérant que suite au renouvellement du conseil communal à l'occasion des élections communales générales du 11 juin 2023, il doit être procédé à la désignation des délégués représentant la Commune de Roeser au sein des comités de syndicat de communes et aux organismes à intérêt communal parmi les membres élus du son conseil communal dans les trois mois qui suivent l'installation des conseillers élus ;

Considérant que le conseil communal de la Commune de Roeser a été installé le 11 juillet 2023 ; S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Considérant qu'en vertu de l'article 3.2. de la convention entre les communes et l'association Klimabündnis Lëtzebuerg, « chaque commune membre désigne au début de chaque période législative et pour la durée de celle-ci un délégué et son suppléant, tous deux devant obligatoirement être membres de son conseil communal » ;

Vu la proposition de nommer M. Angelo Lourenço comme membre effectif et M. Yves Damy comme membre suppléant ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Procède par vote secret en séance publique

à la nomination des représentants de la Commune de Roeser à l'association *Klimabündnis Lëtzebuerg*.

Sont nommés représentants à l'association *Klimabündnis Lëtzebuerg* :

| Conseiller (prénom et nom)        | Adresse                                | Résultat du scrutin |
|-----------------------------------|--|---------------------|
| Angelo Lourenço (membre effectif) | 22, rue de la Forêt<br>L-3329 Crauthem | 12 voix sur 12      |
| Yves Damy (membre suppléant)      | 10, rue de Weiler<br>L-3328 Crauthem   | 12 voix sur 12      |



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 17 juillet 2023

Référence

CC.2023-07-17 - 1.28

Point

1.28

Objet

Délégués aux organismes à intérêt communal - Nomination du représentant à l'association Klimabündnis Lëtzebuerg



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 1er août 2023

**La 1ère échevine,**  
Par délégation du bourgmestre du 25 juillet 2023

**Le secrétaire ff,**

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 17 juillet 2023

Date de l'annonce publique : 07/07/2023

Date de la convocation des conseillers : 07/07/2023

### Mode de participation

|                          |  |   |
|--------------------------|--|---|
| Présences                | 12   | Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff). |
| Visioconférence          | 0  | Néant.  |
| Procuration              | 0  | Néant.  |
| Absences                 | 1  | Excusés : Carelli, Sandra (conseillère).<br>Non excusés : Néant.  |
| Référence                | CC.2023-07-17 - 1.29   |   |
| Point de l'ordre du jour | 1.29   |   |
| Objet                    | <b>Délégués aux organismes à intérêt communal - Nomination du représentant à l'ORT Sud</b> |   |

### Le conseil communal,

Considérant que suite au renouvellement du conseil communal à l'occasion des élections communales générales du 11 juin 2023, il doit être procédé à la désignation des délégués représentant la Commune de Roeser au sein des comités de syndicat de communes et aux organismes à intérêt communal parmi les membres élus du son conseil communal dans les trois mois qui suivent l'installation des conseillers élus ;

Considérant que le conseil communal de la Commune de Roeser a été installé le 11 juillet 2023 ; S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Considérant que la Commune de Roeser a adhéré à l'Office Régional du Tourisme du Sud (ORT Sud) en 2012 suite à la proposition du ministère du Tourisme à la commune de devenir membre fondateur de cette structure ;

Vu la proposition de nommer Mme Sandra Carelli comme représentante de la commune à cet office ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Procède par vote secret en séance publique

à la nomination du représentant de la Commune de Roeser à l'Office Régional du Tourisme du Sud, en abrégé ORT Sud.

Est nommé représentant à l'ORT Sud :

| Conseiller (prénom et nom) | Adresse                                 | Résultat du scrutin |
|----------------------------|---|---------------------|
| Sandra Carelli             | 4, rue Aloïse Rische<br>L-3389 Peppange | 12 voix sur 12      |



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 17 juillet 2023

Référence

CC.2023-07-17 - 1.29

Point

1.29

Objet

Délégués aux organismes à intérêt communal - Nomination du représentant à l'ORT Sud



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

---

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 1er août 2023

**La 1ère échevine,**

Par délégation du bourgmestre du 25 juillet 2023

**Le secrétaire ff,**